



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 02 avril 2026*

N° de la délibération : BM/NA/2026/04-04-20

Objet : CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 28

Absent : 00

Délégation : 01

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-huit heures cinquante-deux minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni en salle de délibérations, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le vingt-sept mars deux mille vingt-six.

Etaient présents (28) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Marc Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Rony VERSIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, Mme VERGELAS Sandrine, M. Daniel JORDAN, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, M. Bertrand BLOMBOU, M. Joël JEAN-PHILIPPE, M. Frantz RAMASSAMY, M. Rudy ROBERT, M. Samuel KANCEL, M. Luchy BRETER, Mme Françoise FRESSEL ép. BONGOUT-RESISSAL, M. Mariano MITEL, Mme Jenny JACMET-BIBAC, M. Jérôme VERGELAS, Mme Manndie CARLOSSE-VRIENS

Délégation (01) :

M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN

Quorum : réalisé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20260408-BMNA2026040420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026
Publication : 08/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

DELIBERATION BM/NA/2026/04-04-20

CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Monsieur le Maire informe que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut mettre en place des commissions chargées d'instruire les affaires soumises à l'assemblée délibérante.

Il propose d'en créer neuf (9) commissions comme suit :

1. **Commission affaires sociales et solidarités**
2. **Commission urbanisme et affaires foncières**
3. **Commission animation, loisirs et éducation**
4. **Commission de la sécurité et salubrité**
5. **Commission affaires économiques, numériques et touristiques**
6. **Commission affaires sportives et valorisation du patrimoine**
7. **Commission des relations avec la population, de la citoyenneté et de la démocratie participative**
8. **Commission développement rural, agricole et artisanal**
9. **Commission fiscalité**

Il propose d'en désigner les membres.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Considérant la nécessité d'organiser les travaux du conseil municipal et d'assurer un examen préparatoire des affaires,

Considérant que la composition des commissions municipales doit respecter le principe de représentation pluraliste,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

Article 1^{er} : DE CREER neuf (9) commissions municipales.

Article 2 : DE FIXER le nombre de membres par commissions municipales à cinq (5).

Article 3 : DE FIXER la composition des commissions comme suit :

1. Commission affaires sociales et solidarités

- Madame Sheila RAMPATH, 1^{ère} adjointe au maire
- Madame Josette JERPAN, conseillère municipale
- Madame Séverine VALIER, conseillère municipale
- Monsieur Joël JEAN-PHILIPPE, conseiller municipal
- Madame Françoise FRESSEL ép. BONGOUT-RESISSAL, conseillère municipale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20260408-BMNA2026040420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026
Publication : 08/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

2. Commission urbanisme et affaires foncières

- Monsieur Laurent CHERALDINI, 2^{ème} adjoint au maire
- Monsieur Honoré FULRAD-PITTERE, conseiller municipal
- Monsieur Rénalt SIOUMANDAN, 4^{ème} adjoint au maire
- Madame Ornella KINDEUR, 5^{ème} adjointe au maire
- Monsieur Mariano MITEL, conseiller municipal

3. Commission animation, loisirs et éducation

- Madame Marielle PLUMASSEAU
- Madame Sophie DEBIBAKAS, conseillère municipale
- Monsieur Jordan DANIEL, conseiller municipal
- Madame Sandrine VERGÉLAS, conseillère municipale
- Madame Jenny JACMET-BIBAC, conseillère municipale

4. Commission de la sécurité et salubrité

- Monsieur Rénalt SIOUMANDAN, 4^{ème} adjoint au maire
- Monsieur Joël JEAN-PHILIPPE, conseiller municipal
- Monsieur Rudy ROBERT, conseiller municipal
- Madame Astride HAMLET, conseillère municipale
- Monsieur Jérôme VERGELAS, conseiller municipal

5. Commission affaires économiques, numériques et touristiques

- Madame Ornella KINDEUR, 5^{ème} adjointe au maire
- Monsieur Frantz RAMASSAMY, conseiller municipal
- Madame Anny-Claude BRAZIER, conseillère municipale
- Madame Brenda SITCHARN, conseillère municipale
- Madame Manndie CARLOSSE-VRIENS, conseillère municipale

6. Commission affaires sportives et valorisation du patrimoine

- Monsieur Rony VERSIN, 6^{ème} adjoint au maire
- Monsieur Bertrand BLOMBOU, conseiller municipal
- Madame Sandrine VERGÉLAS, conseillère municipale
- Monsieur Rémi SINGARIN-SOLÉ, 8^{ème} adjoint au maire
- Madame Jenny JACMET-BIBAC, conseillère municipale

7. Commission des relations avec la population, de la citoyenneté et de la démocratie participative

- Madame Élodie PITON ép. SERICHARD, 7^{ème} adjointe au maire
- Madame Astride HAMLET, conseillère municipale
- Madame Josette JERPAN, conseillère municipale
- Madame Anny-Claude BRAZIER, conseillère municipale
- Monsieur Mariano MITEL, conseiller municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20260408-BMNA2026040420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026
Publication : 08/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

8. Commission développement rural, agricole et artisanal

- Monsieur Rémi SINGARIN-SOLÉ, 8^{ème} adjoint au maire
- Monsieur Samuel KANCEL, conseiller municipal
- Madame Brenda SITCHARN, conseillère municipale
- Madame Elodie PITON ép. SERICHARD, 7^{ème} adjointe au maire
- Monsieur Luchy BRETER, conseiller municipal

9. Commission fiscalité

- Monsieur Blaise MORNAL, maire
- Madame Sheila RAMPATH, 1^{ère} adjointe au maire
- Monsieur Laurent CHÉRALDINI, 2^{ème} adjoint au maire
- Madame Ornella KINDEUR, 5^{ème} adjointe au maire
- Monsieur Mariano MITEL, conseiller municipal

Article 4 : DE PRÉCISER que la composition des commissions respecte le principe de représentation pluraliste du conseil municipal.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 02 Avril 2026

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (28) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Marc Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Rony VERSIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, Mme VERGELAS Sandrine, M. Daniel JORDAN, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, M. Bertrand BLOMBOU, M. Joël JEAN-PHILIPPE, M. Frantz RAMASSAMY, M. Rudy ROBERT, M. Samuel KANCEL, M. Luchy BRETER, Mme Françoise FRESSEL ép. BONGOUT-RESISSAL, M. Mariano MITEL, Mme Jenny JACMET-BIBAC, M. Jérôme VERGELAS, Mme Mandie CARLOSSE-VRIENS

Le représenté (01) : M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN

Pour expédition conforme

Le Maire



Blaise MORNAL

La secrétaire de séance



Brenda SITCHARN

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de Petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20260408-BMNA2026040420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

Publication : 08/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation